

Département de l'Ariège

COMMUNE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

Compte rendu de la séance du 06 décembre 2016

Secrétaire(s) de la séance:

Sylvain MERTES

Membres présents :

DOUSSAIN Jean CALANDRY Daniel DELPEUCH Jean-Luc FAUROUX Pierre IGLESIAS Nathalie LASSALLE Nathalie MERLE Marie-Claude MERTES Sylvain ROUX Thierry SOULERES Serge

Membres absents ayant donné procuration:

CABAU Adeline par IGLESIAS Nathalie GALLOT-LAVALLEE Arnaud par SOULERES Serge OULIEU Marie-France par DOUSSAIN Jean

Membres absents:

MIQUEU Pierre PARIS Louis

Ordre du jour:

- Approbation des comptes rendus du 14/06/16, du 04/08/16 et 16/10/16
- Décision modificative : virement de crédits
- Adhésion au SDE09
- Borne de recharge électrique pour véhicule
- Heures supplémentaires aux agents contractuels
- Location Garage
- Servitude de passage
- Création Emploi saisonnier
- Subventions aux associations

Délibérations du conseil:

Vote de crédits supplémentaires - ste croix (D 2016 032)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Personnel titulaire	400.00	
6413	Personnel non titulaire	13400.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		10256.00
6479	Remboursst sur autres charges sociales		323.00
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.		6851.00
7788	Produits exceptionnels divers		5385.00
TOTAL :		13800.00	22815.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	100.00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	500.00	
10251	Dons et legs en capital		2800.00
TOTAL :		600.00	2800.00
TOTAL :		14400.00	25615.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote : 13 Pour

Adhésion des Communautés de Communes au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (D 2016 033)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 17 avril 2015, le Comité Syndical du SDE09 s'est positionné favorablement pour l'adhésion des communautés de communes au Syndicat.

Monsieur le Maire précise que par la suite 19 communautés de communes sur 20 ont décidé d'adhérer au SDE09.

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, le SDE09 doit consulter ses membres sur ces adhésions.

Dans ce cadre le conseil municipal est appelé à se prononcer favorablement ou pas sur l'adhésion des 19 communautés de communes dont la liste est jointe à la présente délibération.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de se prononcer favorablement sur l'adhésion au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège des 19 communautés de communes dont la liste figure en annexe à la présente délibération

Vote : 13 Pour

BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE (D 2016 034)

Monsieur le Maire rappelle que la SDE09 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège) a décidé la mise en place d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur la commune de Sainte Croix Volvestre.

Cette borne sera implanté sur le parking derrière la Mairie.

Il a lieu de donner son avis pour la mise en place de cette borne.

Où cet exposé et après discussion,

L'assemblée communale décide et autorise l'implantation d'une borne de recharge pour les véhicules électrique par le SDE 09.

Vote : 13 Pour

HEURES SUPPLEMENTAIRES AGENT CONTRACTUEL (D 2016 035)

Monsieur le Maire expose que l'agent contractuel qui est employé pour palier le congé longue maladie de Mr PERIS a effectué des heures supplémentaires pour la mise en place de la fête locale et de la foire. Il a lieu de lui régler ces heures avant la fin de l'année 2016.

Il est proposé de lui régler 6 heures complémentaires et 14 heures supplémentaires.

Où cet exposé et après discussion,

L'assemblée communale

- accepte et autorise Monsieur le Maire à régler 6 heures complémentaires et 14 heures supplémentaires suivant l'indice brut 340 (indice majoré 321) à l'agent contractuel en remplacement en CDD pour palier l'indisponibilité de Mr PERIS sur le traitement du mois de décembre 2016.

Vote 13 Pour

CONTRAT LOCATION N°1 Mr LOUBES Michel (D 2016 036)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale, que le garage n°1 est disponible à la location.

Monsieur Michel LOUBES est intéressé par ce garage;

Il est proposé de fixer le montant du loyer à 30 €uros par mois.

Ouï cet exposé et à l'unanimité

Le conseil municipal :

- accepte et autorise Monsieur le Maire à établir et signer un contrat de location pour le garage n°1 à Mr Michel LOUBES à compter du 1er janvier 2017.
- fixe le loyer mensuel du garage n°1 à 30 €uros (trente €uros)

Vote : 13 Pour

SERVITUDE DE PASSAGE A LA FAMILLE GERAUD (D 2016 037)

Monsieur le Maire rappelle que la famille GERAUD va donner pour l'euro les vestiges de l'ancienne chapelle, le bâtiment dit "donjon", de parties conservées du mur de l'enclos abatial et de l'emplacement des bâtiments de cloître soit les parcelles cadastrées section B N°85,95, 96 et 97 au lieu-dit "Ville" à la Communauté de Communes du Volvestre Ariégeois.

Or la famille GERAUD conserve des parcelles cadastrées section B n°79,100, 99 et 104 au lieu-dit "Ville" pour leur permettre d'accéder à ces parcelles depuis la RD 35, il a lieu de créer une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section B n°2315, 2316, 2317, 2330, 2335 et 2336 au lieu-dit "Lenclos", appartenant à la commune de Sainte Croix Volvestre.

Cette servitude est une bande de 5m de large comme le tracé indiqué en pièce jointe.

Ouï cet exposé et après discussion,

L'assemblée communale accepte et donne une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section B n°2315, 2316, 2317, 2330, 2335 et 2336 au lieu-dit " Lenclos" à Mme Suzanne GERAUD et Mr Michel GERAUD.

Vote : 13 Pour

RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL BESOIN SAISONNIER (D 2016 038)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : fête de fin d'année;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 07 décembre 2016 au 08 janvier 2017.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Vote : 13 Pour

SUBVENTION 2016 RUGBY CLUB CRUXEEN (D 2016 039)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au RCC d'un montant de 4.800 Euros , or dans sa séance du 04 août 2016 , l'assemblée communale a déjà attribué une avance de 2.700 Euros, il a lieu de verser le complément, soit 2.100 Euros .

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Sylvain MERTES est membre au Rugby Club Cruxéen et ne prendra pas part au vote.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 2.100 Euros au Rugby Club Cruxéen
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2016.

Vote : 12 Pour

SUBVENTION 2016 STE CROIX PETANQUE (D 2016 040)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au Ste Croix Pétanque d'un montant de 500 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 500 Euros à Ste Croix Pétanque.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2016.

Vote : 13 Pour

SUBVENTION 2016 FOYER RURAL (D 2016 041)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au Foyer Rural de Ste Croix d'un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros au Foyer Rural de Ste Croix.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2016.

Vote : 13 Pour

SUBVENTION 2016 LA GAULE CRUXEENNE (D 2016 042)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à la Gaule Cruxéenne (La Pêche) d'un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir ne pas prendre part au vote.

Mr Sylvain MERTES est membre de cette association et il ne prend pas part au vote

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros à la Gaule Cruxéenne (La Pêche).
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2016.

Vote : 12 Pour

SUBVENTION 2016 ST HUBERT CRUXEEN (D 2016 043)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à St Hubert Cruxéen (La Chasse) un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Arnaud GALLOT-LAVALLE est membre de cette association et ne prend pas part au vote.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros au St Hubert Cruxéen.
- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2016.

Vote : 12 Pour

SUBVENTION 2016 SANGLIER ARIEGEOIS (D 2016 044)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention aux Sanglier Ariègeois d'un montant de 235 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Arnaud GALLOT-LAVALLEE est membre de cette association et ne prend pas part au vote

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 Euros au Sanglier Ariègeois

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2016.

Vote : 12 Pour

SUBVENTION 2016 ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (D 2016 045)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Ste Croix Volvestre d'un montant de 590 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Pierre FAUROUX est membre de cette association et ne prend pas part au vote.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 590 Euros aux Anciens Combattants de Victime de Guerre de Ste Croix Volvestre

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2016.

Vote : 12 Pour

SUBVENTION 2016 AMICALE POMPIERS CAZERES (D 2016 046)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à l'Amicale des Pompiers de Cazères d'un montant de 180 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 180 Euros à l'Amicale des Pompiers de Cazères.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2016.

Vote : 13 Pour

SUBVENTION 2016 AMICALE POMPIERS ST GIRONS (D 2016 047)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à l'Amicale des Pompiers de St Girons d'un montant de 180 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 180 €uros à l'Amicale des Pompiers de Saint Girons.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2016.

Vote : 13 Pour

SUBVENTION 2016 LOISIRS ET DETENTE EN VOLVESTRE (D 2016 048)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à Loisirs et Détente en Volvestre d'un montant de 300 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mme Marie-France OULIEU est membre de cette association et ne prend pas part au vote.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 300 €uros à Loisirs et Détente en Volvestre

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2016.

Vote : 12 Pour

SUBVENTION 2016 TENNIS CLUB CRUXEEN (D 2016 049)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au Tennis Club Cruxéen d'un montant de 1.000 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 1.000 €uros au Tennis Club Cruxéen

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2016.

Vote : 13 Pour

SUBVENTION 2016 ART'CADE (D 2016 050)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à Art'CADE d'un montant de 800 €uros et une subvention pour le Ti'stival organisé par Art'CADE de 500 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 800 €uros pour Art'CADE et 500 €uros pour le Ti'Stival

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2016.

Vote : 13 Pour

SUBVENTION 2016 ART ET VIE AU VILLAGE (D 2016 051)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à Art et Vie au Village d'un montant de 235 €uros et pour l'organisation de cinébalade de 200 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros à Art et Vie au Village et de 200 € pour cinébalade.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2016.

Vote : 13 Pour

SUBVENTION 2016 MARCHÉ DE STE CROIX (D 2016 052)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention au Marché de Ste Croix d'un montant de 300 €uros et 100 €uros pour le Marché aux Initiatives

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 300 Euros au Marché de Ste Croix ainsi que 100 Euros pour le Marché aux Initiatives

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2016.

Vote : 13 Pour

SUBVENTION 2016 CULTUR'AUX JEUNES (D 2016 053)

Monsieur le Maire expose que la commission association a décidé d'attribuer une subvention à Cultur'aux Jeunes d'un montant de 200 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 200 Euros à Cultur'auxJeunes

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2016.

Vote : 13 Pour

Vote de crédits supplémentaires DM n°3 (D 2016 054)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	9420.00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	-9420.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote : 13 Pour